

2 modes
d'action

TROOPER® : 2 antigraminées, 2 modes d'action

→ 2 substances actives antigraminées « innovantes » par leur mode d'action

Pendiméthaline

300 g/L

Racinaire + Foliaire



Flufénacet

60 g/L

Racinaire

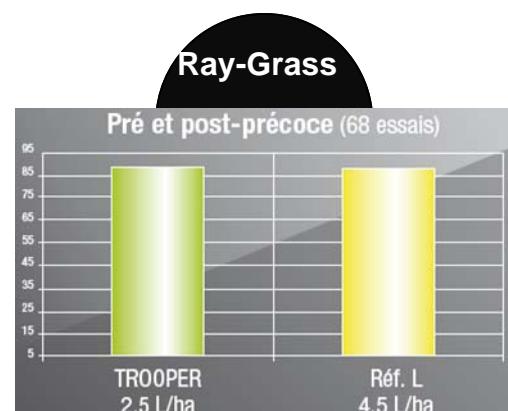
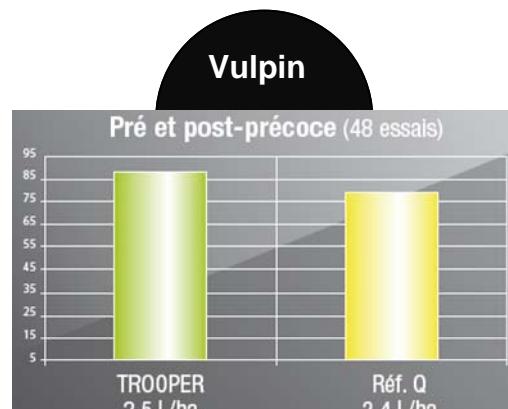
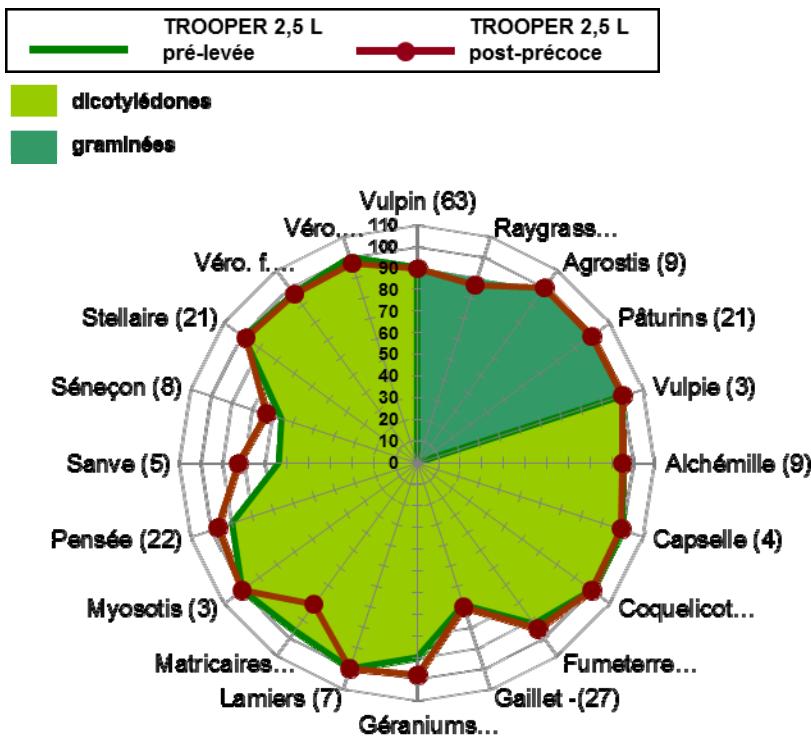
→ Un outil de choix dans la gestion et prévention des résistances

→ Multiculture : autorisé sur Blé Tendre d'Hiver, Orge et Triticale

Pâturin,
Vulpin,
Ray-Grass

**TROOPER® : votre nouvelle référence sans
urées sur pâturin, ray-grass, vulpin et dicots**

→ La PERFORMANCE et la RÉGULARITÉ sur graminées et dicotylédones



Pré + Post
précoce

TROOPER® : la souplesse d'utilisation en pré et en post-précoce des céréales

→ La SOLUTION ADAPTEE aux solutions de désherbage précoce



Stade céréale	Semis BBCH 00	Levée BBCH 10	1 feuille BBCH 11	2-3 feuilles BBCH 12-13	D. tassage BBCH 21	Mi-tassage BBCH 23-25
Stade adventice	non levée		levée		1-2 feuilles	3 feuilles

Dominante Graminées

TROOPER® :

1,5-2 l/ha sur pâturins, agrostis
2-2,5 l/ha sur vulpin
2,5 l/ha sur ray-grass, vulpie

Dominante Dicots : Flore classique

TROOPER® : si vulpin + dicots : 2 à 2,5 l/ha
si ray-grass, vulpie + dicots : 2,5 l/ha

Dominante Dicots :
Flore classique + Bleuet,
Sénéçon, Gaillet

TROOPER® 1,5 à 2 l/ha
+ HAUBAN® 83 à 100 g/ha

TROOPER® à l'automne en programme, c'est + 7 à 15 q/ha par rapport à une application unique de sortie d'hiver !

TROOPER® : marque déposée BASF. Autorisation de vente n° : 2090118. **Composition** : 300 g/l pendiméthaline + 60 g/L flufenacet. **Famille chimique** : K1 + K3. **Formulation** : concentré émulsionnable (EC). **Conditionnement** : bidon 10 Litres. **Usages autorisés** : blé tendre d'hiver, orge d'hiver et triticale. **Dose autorisée** : 2,5 L/ha. **Classement toxicologique** : Xn : Nocif, N : Dangereux pour l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Nombre d'application maximale** : 1. **Conditions d'emploi** : Contient de la pendiméthaline et du flufenacet. Peut déclencher une réaction allergique. - Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée en France ou en Europe, nécessite réglementaire de respecter un délai entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante : - 190 jours pour les légumes racines et tubercules - 200 jours pour les légumes bulbes - 200 jours pour les légumes feuilles - 200 jours pour les céréales - 250 jours pour les cultures de crucifères - 300 jours pour la betterave sucrière - et 200 jours pour les autres cultures. **Distance aux points d'eau (ZNT)** : 20 mètres. **Délai de rentrée dans la parcelle** : 24 heures après traitement.

HAUBAN® : marque déposée Dow AgroSciences. Autorisation de vente n° : 2080094. **Composition** : 61% d'isoxaben® + 4% de florasulame*. **Formulation** : granulés dispersible (WG). **Usages autorisés** : désherbage des céréales d'hiver : blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle et triticale. **Dose homologuée en céréales** : 100 g/ha. **Classement toxicologique** : N : dangereux pour l'environnement - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - Xi : irritant. **Nombre d'application maximale** : 1. **Distance aux points d'eau (ZNT)** : 5 mètres. **Délai de rentrée dans la parcelle** : 48 heures (cf. arrêté du 12/09/06). **Délai avant récolte** : 200 jours. * substances actives brevetées et fabriquées par Dow AgroSciences.

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation des produits : Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marque S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Juin 2012. 610CERHBE0612SUD

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

* Marque déposée SRI PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	• N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'latitude • N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	• N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr